

1. *Avril 1781.*

521

tableau de la misere, & qui voulut bien paier pour lui la dépense de la couchée; le lendemain il se remit en voiage avec sa bienfaitrice, & se trouvant avec elle dans un lieu écarté, il l'attaqua & lui donna la mort. Les cris qu'avoit pouffés la malheureuse victime de ce scélerat, attirerent quelques gens de la campagne, qui étoient peu éloignés, & qui arréterent le coupable & le conduisirent à la prison de Silvano, où ce malheureux s'étrangla lui-même la nuit suivante (a).

BASTIA (le 25 Février.) Il a paru un édit qui adjuje à l'université & aux colleges de la ville de Calvi les biens du général Paoli, ceux de son frere & de son neveu, ainsi que de tous leurs adhérens qui, bien loin de profiter de l'indulgence du gouvernement, ont préféré de vivre exilés de leur patrie; de plus, pour augmenter les revenus de cette université il a été résolu dans

---

(a) Nouvelle preuve de fait, qu'il n'y a que la peine de mort qui puisse mettre fin aux forfaits des scélerats. Les galeres, les maisons de forces, les prisons prétendues perpétuelles sont des moyens parfaitement illusoirs. La mort seule peut en délivrer la société d'une maniere irrévocable; & c'est cette délivrance qui, suivant la judicieuse réflexion de St. Augustin, est le vrai but des peines capitales. *Ut in sempiternum eum auferant de societate viventium.* 15 Sep. 1778. p. 96. — 15 Janv. 1779, p. 93 & autres *ibid.*